

celle de novembre,—publiée par le ministère et par le Bureau fédéral de la statistique. L'honorable député se rendra compte que la situation n'est pas tout à fait celle qu'il a exposée. J'y reviendrai plus tard aujourd'hui. Je veux maintenant continuer à expliquer le point que j'avais abordé. Je ne veux pas donner l'impression que j'esquive les questions posées par les députés, et je sais gré au comité qui, dans sa générosité, a admis qu'il convenait dans les circonstances que je termine au moins cette partie de mon exposé.

Le ministre du Travail a demandé quand le président du Congrès avait fait cette proposition. Elle a été faite tout d'abord lorsque les représentants du Congrès ont rencontré le gouvernement il y a un an. Elle figurait dans le mémoire. Le président du Congrès du travail du Canada l'a répétée il y a environ un mois lorsqu'il a pris la parole au *board of trade* de Toronto. Lorsque le Congrès du travail du Canada a rencontré le gouvernement l'autre jour et qu'il a présenté son mémoire annuel, la proposition n'y était pas énoncée de façon particulière. Mais dans ce mémoire, le Congrès déclare qu'il réitère toutes les instances précédentes au sujet desquelles rien n'a été entrepris.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, le député me permettra peut-être, après ce qu'il vient de dire, de faire une mise au point. Il est vrai que les années précédentes, le Congrès du travail du Canada a demandé aux gouvernements, dans ses mémoires, de convoquer une telle conférence. Nous avons pris des dispositions à cet égard en 1958. Toutefois, quand le président de cet organisme a parlé devant le *board of trade* de Toronto, la question était tout autre. Il a exhorté le gouvernement à organiser une conférence sur les relations du patronat et du salariat.

Voilà le point que je tenais à éclaircir. Le député ne voudrait pas donner involontairement l'impression que c'était une conférence sur le chômage que le président du Congrès aurait demandée à cette réunion.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, le ministre du Travail a en partie raison en disant que, dans son discours, le président, M. Jodoin, a parlé du problème des relations du patronat et du salariat dans le sens que le ministre a lui-même indiqué. Je n'ai pas le discours sous les yeux, mais je vais le faire chercher. Le premier ou le deuxième paragraphe de cette adresse contient une phrase signalant clairement que le Congrès désireait une conférence générale. Le président pensait sans doute à la déclaration du premier ministre et du ministre des Finances, savoir que la concurrence serrée faite au Canada en matière d'échanges internationaux exige une

certaine stabilisation des prix et du revenu touché par les divers secteurs. Les ouvriers ont déclaré qu'avant de se rendre à une telle proposition, ils devraient pouvoir en discuter avec le gouvernement.

Aucun élément ne saurait exercer un effet de causalité plus grand sur le chômage que cet aspect du problème. De toute façon, le ministre ne pense-t-il pas qu'une conférence réunissant le gouvernement fédéral, les provinces, les syndicats, l'industrie et le patronat et l'institution d'un comité parlementaire constitueraient une sage mesure à prendre si l'on veut avoir une juste vue du chômage grave qui règne au Canada actuellement?

Le gouvernement devrait comprendre qu'on attend maintenant de lui qu'il agisse énergiquement en vue de s'attaquer à ce problème et de donner satisfaction à notre population, lui prouvant ainsi qu'il est conscient de la situation. Le gouvernement ne peut continuer à prétendre ce qu'il a affirmé en 1958, soit que cet état de choses est temporaire et qu'il s'améliorera. Ce n'est pas ce qui est apparu depuis deux ans et demi. Les spécialistes du gouvernement en matière de recherche nous annoncent maintenant que la situation ne s'améliorera probablement pas en 1961 ni en 1962. J'ai exhorté le gouvernement à faire ce qui a été fait en 1936, à retenir les services d'un Canadien de tout premier plan, de quelqu'un qui connaît les problèmes de la production et de l'emploi...

M. Graftey: M. King a dit que nos programmes de 1936 étaient anticonstitutionnels.

L'hon. M. Martin: Je veux parler de la Commission Purvis instituée par M. King.

L'hon. M. Pearson: Le député n'était pas encore né.

L'hon. M. Martin: Le gouvernement devrait retenir les services d'un Canadien de première valeur, d'un homme qui a une vaste expérience de la production et de l'emploi, pour donner l'impulsion et assurer la coordination des interventions du gouvernement et de l'industrie, afin de voir si des mesures dictées par les circonstances ne pourraient pas créer de l'emploi. Je ne sais si le ministre du Travail a examiné le rapport ou si mon jeune ami qui prend les choses à la légère s'est donné la peine de l'étudier.

M. Graftey: J'ai dit simplement que M. King avait qualifié d'anticonstitutionnels nos programmes de 1936. Je ne prends pas ces choses à la légère. Je donnais simplement des faits. Pourquoi le député parle-t-il toujours de ma jeunesse? Je lui ferai remarquer que j'ai été élu membre de cette Chambre par la population de ma circonscription.